Le gouvernement songe à étendre une expérience de déradicalisation en dehors des prisons

10/11/2017 à 14h56

Mené dans la plus grande discrétion depuis un an, l'accompagnement intensif de personnes sous main de justice en milieu ouvert donne des premiers résultats

Cette fois, le ministère de la justice a préféré attendre de voir avant de dévoiler l'expérimentation de déradicalisation mise en place à l'été 2016. Il faut dire que l'échec des précédentes initiatives menées par la chancellerie – les « unités dédiées » – ou par le ministère de l'intérieur – le centre de Pontourny – avait été d'autant plus cuisant que celles-ci avaient été lancées à grand renfort de publicité.

Quatorze personnes (huit hommes et six femmes) condamnées ou mises en examen pour association de malfaiteurs terroriste ou dans des affaires de droit commun, mais identifiées comme radicalisées par l'administration pénitentiaire, sont actuellement prises en charge de façon intensive par une équipe pluridisciplinaire en « milieu ouvert ». C'est-à-dire en dehors de la prison. Ces personnes font l'objet d'un contrôle judiciaire, avant ou après jugement. Certaines sont assignées à résidence avec bracelet électronique.

Un dispositif de « mentorat » a été mis en place pour que chacun soit *« suivi de très près par un référent social »*, explique Frédéric Lauféron, directeur général de l'Association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (Apcars), chargé de l'expérimentation. Educateur spécialisé, psychologue, psychiatre, aumônier musulman, l'équipe est

disponible six jours sur sept de 9 heures à 19 heures, afin de *« ne jamais les lâcher »*.

La différence avec les expériences précédentes est le caractère strictement individuel de la prise en charge. Aucun regroupement, aucune réunion collective. Les rendez-vous se font au domicile, dans un lieu public ou à une adresse tenue secrète pour des raisons de sécurité. (….)

www.lemonde.fr